



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(21-1)

ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 1^{er} mars 2021 lors de la tenue par téléconférence d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement 116-01-2005(21-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

.- Le règlement vient modifier la rémunération actuelle du maire et du conseil municipal aux articles 1, 2 et 5 du règlement 116-01-2005(20-1) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2021;

.- Le règlement vient modifier l'article 4 du règlement 116-01-2005(20-1) pour augmenter la rémunération du conseiller municipal siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme,

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN.

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

=====
=====